



COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 9 JUIN 2016

Ordre du jour :

1. Modification à/c du 01/07/2016 des horaires d'ouverture au public des sites de Pau Orléans et Bayonne Vauban (avis-vote)
2. Création de deux SPF-Enregistrement à Pau et Bayonne au 01/09/2017 (avis et vote)
3. Validation des procès-verbaux des CTL des 23/01/2015, 02/06/2015 et 19/01/2016 (avis et vote)
4. Fusion des deux secteurs d'assiette du SIP-SIE d'Oloron Sainte Marie (information)
5. Questions diverses.

Avant même que ne soit abordé le premier point à l'ordre du jour de ce CTL, traitant des modifications au 01/07/2016 des horaires d'ouverture au public des sites de Pau Orléans et Bayonne Vauban, le président a indiqué qu'il tiendrait compte de l'avis exprimé par les agents.

M. CAGNAT a quant à lui précisé que la réception telle qu'elle était assurée actuellement, c'est-à-dire « multicanaux » (réception physique, téléphonique, par messagerie électronique) se soldait par une diminution de 25% des réceptions physiques au plan national mais que l'on constatait une nette augmentation des appels téléphoniques dans les Pyrénées-Atlantiques et notamment à Pau.

► **MODIFICATIONS DES HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC**

- Site de Bayonne Vauban :

Le président a annoncé que la direction retirait sa proposition (fermeture au public le mercredi après-midi) faute d'accord des agents dont une grande majorité avait voté contre cette proposition : les horaires du site Bayonne Vauban demeurent donc inchangés (8h45-12h00 et 13h30-16h15 du lundi au vendredi). Les organisations syndicales ont voté à l'unanimité POUR ce statu-quo.

Une partie des agents, qui refusaient la fermeture une demi-journée par semaine, avaient toutefois exprimé le souhait d'une modulation de l'amplitude horaire journalière d'ouverture. Le CTL n'avait pas à se prononcer sur ce point qui n'était pas à l'ordre du jour. Il a été précisé qu'une demande de réduction des horaires nécessiterait un aval de la majorité des agents du site de Bayonne Vauban, avec motivation de cette décision, et non pas seulement des agents des SIP et de l'accueil.

- Site de Pau Orléans :

La majorité des agents interrogés étant favorable à la proposition de la direction (fermeture le mercredi, horaires inchangés les autres jours de la semaine), la direction a soumis cette proposition au vote des OS.

La CGT Finances Publiques 64 n'a pas participé pas à ce vote : en effet, les agents concernés par cette proposition se sont majoritairement prononcés pour la fermeture de la journée du mercredi et nous nous refusons à aller à l'encontre de la volonté des principaux intéressés ; toutefois, voter pour serait cautionner l'évident recul du service rendu au public. En refusant de prendre part à ce vote, la CGT renvoie l'administration face à ses responsabilités : l'insuffisance des effectifs, conséquence des suppressions d'emplois qui durent depuis des années, est la seule cause de cette décision de restreindre l'accès du public aux services de l'Etat.

► **CRÉATION DE DEUX SPF-ENREGISTREMENT À PAU ET BAYONNE AU 01/09/2017**

Le président a rappelé que la décision de la direction était bien de créer deux services distincts, l'un en Béarn à Pau et l'autre sur la Côte Basque à Bayonne et non un seul site départemental. Les services de l'enregistrement de Pau et de Bayonne seront donc rattachés au Service de Publicité Foncière 1^{er} bureau des villes correspondantes au 01/09/2017.

La CGT Finances Publiques 64 a voté CONTRE cette proposition : outre que les rattachements/fusions/adossements de services (ou quel que soit le nom qu'on veuille bien leur

donner) sont toujours l'occasion de supprimer ou de faire « s'évaporer » des emplois, les élus dénoncent la décision (nationale) de ne plus faire bénéficier à compter du 01/09/2016 les agents intégrant les SPF du même régime de rémunération que leurs collègues déjà en place, alors qu'ils seront amenés à y effectuer les mêmes tâches.

► **QUESTIONS DIVERSES**

1) Approbation des procès-verbaux :

Les élus CGT ont approuvé le PV du CTL du 02/06/2015 mais n'ont pas participé aux votes des PV des CTL Emplois auxquels ils n'ont pas assisté (réunion du 19/01/2016) ou qu'ils ont quitté en cours de séance (réunion du 23/01/2015).

2) Fusion des deux secteurs d'assiette du SIP/SIE d'Oloron-Sainte-Marie :

Il s'agit ici encore d'une réorganisation découlant des suppressions d'emplois demandée par la chef de service afin de soulager la pression sur les équipes et d'essayer de mieux répartir les charges. Les modalités de cette fusion devrait être établies en concertation avec les équipes.

3) Dossiers sensibles en raison de l'enjeu ou la notoriété du contribuable :

Le président a informé les membres du CTL qu'une note sur le traitement des dossiers sensibles (personnels ou professionnels / collectivités locales, entreprises ou particuliers) et leur suivi par la direction avait été rédigée et serait diffusée à tous les chefs de service concernés.

Le chef de service doit informer la Direction des mesures envisagées (recouvrement, redressement...). L'appréciation du caractère « sensible » du dossier est toutefois laissée à son appréciation.

4) Permanences assurées hors des SIP lors de la dernière campagne d'impôt sur le revenu :

M. CAGNAT en a communiqué la liste suite à la demande d'un élu CGT lors d'une précédente réunion.

5) Gel supplémentaire d'un poste d'Inspecteur Principal dans le département :

La direction passe ainsi en dessous de l'organigramme cible.

6) Travaux immobiliers précédemment pris en charge par « feu » le budget 309 :

Ces opérations sont désormais traitées par un autre budget dépendant de la direction de la politique immobilière de l'état et non plus du Préfet.

7) Parking de Pau Verdun :

Après avoir indiqué que le projet était en retrait lors du CTL du 6 juin 2016, M. NESA a reconnu qu'en réalité, il semblait que le parking deviendrait effectivement payant. Il va donc prendre contact avec le Maire de Pau, avec notamment en mains la pétition que lui avait transmise les élus CGT le 26 avril 2016.